5. Montant de certificats en kWh cumac :

SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR SOLAIRE	MONTANT (en kWh cumac/m² de toiture)
Bureaux	0,03	1 310
	0,02	1 380
	0,01	1 450
Commerces	0,03	1 350
	0,02	1 450
	0,01	1 540
Hébergement	0,03	2 250
	0,02	2 370
	0,01	2 480
Enseignement	0,03	1 210
	0,02	1 270
	0,01	1 330
Autres secteurs	0,03	1 210
	0,02	1 270
	0,01	1 330

x

SURFACE DE LA TOITURE (m²)
S

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-39**

Récupérateur de chaleur sur un groupe de production de froid

1. Secteur d'application :

Bâtiments tertiaires : locaux de commerces de distribution alimentaire.

2. Dénomination :

Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid afin de chauffer ou préchauffer de l'eau ou de l'air.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 13 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Récupération pour valorisation en eau chaude sanitaire (ECS)	22 500 x $P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation en chauffage	55 100 x $P_{compresseur(s)}$
Récupération pour valorisation en ECS et en chauffage	63 900 x $P_{compresseur(s)}$